

**INSTITUTION PATRIMONIALE DU HAUT-BEARN
SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN**

NOTE TECHNIQUE

**Contribution à l'analyse de l'annonce
de doubler la population pyrénéenne d'ours en 3 ans
faite par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable
le 13 janvier 2005**

**Analyse biologique, technique, financière
et Humaine**

L'annonce du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 13 janvier 2005 de doubler la population d'ours dans les Pyrénées, en réintroduisant dans l'urgence 5 ours dès 2005, a rendu caduque voire suspecte la démarche construite par l'IPHB, qui avait pour but **d'associer les forces vives et légitimes du Béarn et des Pyrénées, à la construction de la décision pour la reconstitution du patrimoine ursin pyrénéen.**

La décision est prise par le Ministre, le seul choix désormais possible reste **d'accepter ou de refuser de négocier des compensations** à ce qui est présenté, au minimum, comme une obligation voire un mal nécessaire imposé et non plus comme le choix d'un dessein commun.

De plus, les apparences sont contre l'IPHB, puisqu'en dehors du débat sur la méthode pour y parvenir, l'annonce du Ministre paraît compatible avec l'objectif de l'IPHB : 5 ours dans les Pyrénées dont 2 en Béarn !

La responsabilité politique la plus négative et contraignante revient donc au Président de l'IPHB, qui semble se désengager parce que le Ministre s'engage.

2 visions stratégiques s'opposent:

- celle du ministre, qui se limite à la **nécessité** et à la **faisabilité biologique** : faire se maintenir une population d'ours en France et donc rajouter des ours !
- celle de l'IPHB, qui travaille pour **l'acceptation locale et durable** de la population d'ours par les acteurs du territoire en **renforçant la cohabitation apaisée** des hommes et des ours **par la prise de décision en commun d'introduire** de nouveaux ours et de gérer leur présence.

Cette analyse mériterait de plus longs développements.

De la même façon, une analyse plus politique de la décision du Ministre ne manquerait pas d'intérêt, notamment face à l'importance donnée au sommet mondial de la biodiversité, qui s'est ouvert à Paris le 24 janvier 2005 et très largement relayé par tous les médias.

Cette note tente plutôt de pousser l'analyse sur les conséquences biologiques, techniques et financières de la décision du Ministre. Elle tente d'analyser la faisabilité qui relève de l'acceptabilité humaine de cette décision

Cette approche doit donc permettre de répondre à la question suivante :

la faisabilité biologique, technique, financière et humaine existe-t-elle ?

1. POINT DE VUE BIOLOGIQUE

☞ **L'introduction de 5 ourses à l'automne 2005 signifie la présence de 15 ours de plus au printemps 2006.**

Les femelles à introduire à l'automne subiront, au moment de la capture, une batterie de tests sanitaires et d'observations, et notamment un test de gestation.

Sous réserve que les animaux soient trop jeunes ou présentent des anomalies de reproduction (donc non retenus), les femelles seront gestantes de 2 ou 3 embryons.

Au printemps et sauf accident, nous aurons 5 femelles adultes accompagnées **d'une dizaine d'oursins !**

☞ Sur le plan comportemental, il n'est pas indifférent d'avoir 5 femelles adultes ou 5 femelles **adultes suitées** sur le territoire :

1. les femelles suitées auront **tendance à se disperser** afin d'éviter les rencontres avec leurs congénères (mâles ou femelles) qui représentent une menace pour leurs oursons,
2. les femelles suitées sont **plus prédatrices sur les troupeaux domestiques** et potentiellement dangereuses vis-à-vis des humains. (*Exemple* : Cannelle en 2004, avec 12 attaques de troupeaux sur 26 recensées en Béarn).

☞ A partir de 2007, ces 5 femelles auront généré **une dizaine de subadultes** qui seront repoussées par leurs mères et se répartiront sur le territoire. La **période subadulte est la plus délicate en terme de relation avec les activités humaines.**

2. L'APPROVISIONNEMENT, LA CAPTURE ET LE TRANSFERT

En 1996, l'expérience des Pyrénées-Centrales a montré que la capture des deux femelles avait mobilisé à chaque fois **2 experts** :

1. Djuro HUBERT, en Slovénie,
2. Jean-Jacques CAMARRA en Pyrénées-Centrales pour organiser l'accueil,

Ils étaient accompagnés chacun d'une **équipe d'agents expérimentés.**

Le transfert des animaux a nécessité du **matériel spécifique et une équipe spécialisée.**

La lourdeur et la complexité de cette phase a contraint les organisateurs de la réintroduction, à différer l'introduction du 3^{ème} animal. Le mâle a été introduit l'année suivante, en 1997...

En Pyrénées-Atlantiques, à cette époque, on se souvient que le suivi de la population d'ours autochtone avait été extrêmement réduit du fait de la mobilisation de l'ONCFS en Pyrénées Centrales.

Il ne s'agissait pourtant que de 3 animaux prélevés dans un seul pays, sur un seul site de capture et un seul site de lâcher !

Qu'en sera-t-il pour 5 animaux à relâcher dans 3 sites différents au moins ?

Les questions qui en résultent **pour l'introduction de 5 femelles** :

- quel pays va pouvoir fournir **5 ourses en 2 mois** ?
- va t'il falloir organiser des **captures simultanées dans plusieurs pays** ?
- combien d'experts en capture **peuvent et doivent** être mobilisés ?
- **combien d'équipes expérimentées** peuvent être mobilisées pour la capture, le transport et le relâcher des animaux ?

Le nombre d'experts internationaux dans le domaine de la capture des ours est très réduit et les équipes techniques dans les Pyrénées le sont tout autant. L'intensité du travail à fournir sera très importante **sans compter les imprévus** qui viennent très souvent compliquer ces opérations comme : les délais des opérations, l'échec de capture et autres incidents (blessure, réaction à l'anesthésie,...).

3. LE SUIVI DES ANIMAUX REINTRODUITS

Les moyens humains à mettre en œuvre sont considérables.

Un animal introduit doit être **suivi pendant 2 ans au minimum** avant que l'on puisse affirmer qu'il est « *intégré* » au territoire.

Au vu de la bibliographie, de l'expérience acquise et des contraintes exprimées au chapitre 1, à partir de 2006, **chaque ourse introduite mobilisera une équipe de suivi**, soit 3 à 4 agents en permanence avec des moyens ad hoc.

Ce ne sont pas seulement 3 sites qu'il faudra suivre, ce qui serait déjà si difficile, mais 5 femelles accompagnées de 2 petits chacune pouvant parcourir plusieurs kilomètres par jour comme l'a montré en 2004 le suivi de Cannelle et son ourson dans les vallées d'Aspe et d'Ossau.

La superficie du territoire à suivre passera d'environ 3.200 km² actuellement, à plus de 6.000 km².

De plus, des incidents sont à prévoir, du type :

- dysfonctionnements des émetteurs,
- perte de collier,
- difficulté de localisation,
- etc...

Des recaptures pour rééquipement d'animaux doivent être prévues. Ces opérations seront complexes du fait de la présence d'ours...

Les confrontations avec les habitants viendront compliquer la situation.

Par la suite, les mâles issus de la réintroduction seront chassés par les mâles dominants. Ils divagueront en quête de femelles et de nouveaux territoires, créant de nouvelles obligations et points de conflits (exemple : NERE en 2000 à Asson qui a créé un grand désordre et tué 136 brebis à lui seul !)

4. LA PREVENTION DES ATTAQUES

Les femelles suitées font toujours plus de dégâts (ex : Cannelle en 2004 en vallée d'Aspe avec une 12^{aine} d'attaques sur les 26 commises au total par l'ensemble de la population d'ours en Béarn...).

Les dégâts se concentrent sur les troupeaux les plus vulnérables.

Ces situations créent toujours des tensions locales plus ou moins vives dont la gestion locale est toujours délicate, exigeante en temps et en savoir-faire...

Ces situations seront donc **multipliées par 5** et de façon **simultanée**, dans des **sites** nécessairement **éloignés**...

☞ La multiplication des outils de prévention :

- **le gardiennage** : même en supposant que les bergers ou institutions aient les moyens financiers de recruter des aides-bergers, l'offre disponible ne pourra répondre à la demande en terme d'expérience, de savoir-faire et de qualification...
- **les clôtures de protection** : le coût unitaire est de plus de 1.500 € H.T., hors frais de transport et d'installation. De tels outils ne se résument pas à un simple achat. L'aide à l'implantation, à l'utilisation et le soutien à l'entretien sont indispensables pour une réelle efficacité. Ce seront plusieurs centaines d'installations qui seront nécessaires sur l'ensemble de la chaîne !!...
- **les systèmes d'effarouchement** : l'investissement est important (1.500 € H.T. par cabane) mais leur utilisation nécessite un minimum de formation et de suivi.

La meilleure garantie d'efficacité, de bon usage et de bon entretien des outils de sécurisation provient avant tout de l'engagement des éleveurs, et du fait qu'ils en soient demandeurs, donc volontaires...

☞ Un plus en terme de sécurité vis-à-vis des ours introduits.

L'IPHB a créé **un détecteur de collier émetteur** qui permet :

- d'alerter le berger en cas d'urgence d'une menace
- d'alerter le berger de façon plus appropriée en cas de probabilité forte d'attaque
- d'associer le berger au suivi des ours introduits.

Fabriquer et installer 30 appareils en Béarn et mener les phases pédagogiques indispensables auprès des 30 utilisateurs n'a rien de commun avec la généralisation sur plusieurs centaines de sites et d'estives sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées.

5. LES MOYENS FINANCIERS ET LES ATTENTES DES HOMMES

Rappelons que l'on dénombre plus de 6.000 exploitations pastorales sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne française, sur les 49.000 exploitations recensées.

Chaque opération développée jusque là peut faire l'objet d'une évaluation financière prévisionnelle assez précise.

Les mesures de compensation financière, qu'elles résultent de l'application de la « *mesure T* » (zone loup - Alpes 2004) ou de la reconduction de « *l'Opération Locale Agri-Environnement* » qui fut développée en Béarn entre 1995 et 2000 par la volonté des transhumants, représenteront un coût très élevé car elles devront être généralisées sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées.

Un chiffrage sommaire de l'ensemble des opérations et des mesures (achat des ours, capture, transferts, frais d'experts, coût des équipes techniques de capture et de suivi, mesures de prévention des attaques, mesures d'accompagnement, mesures de compensation, etc...) **liées au doublement de la population d'ours sur les Pyrénées, représentera un coût minimum de plus de 6 millions d'euros par an.**

Ces dépenses ne généreront pas pour autant l'adhésion des acteurs du territoire, car **il est inconcevable de demander à des hommes et des femmes qui sont en situation de survie sur le territoire** (les éleveurs transhumants vivent majoritairement avec moins que le SMIC pour plus de 60 heures de travail hebdomadaire...), **de sauver les ours sans répondre à leurs attentes légitimes**, tout en se faisant accuser de bénéficier largement des crédits publics.

Christopher SERVHEEN, grand spécialiste mondial de l'ours, avait dit en Béarn en 1995 : « 60% de la solution pour sauver l'ours, consiste à répondre aux besoins des hommes ».

L'esprit des mesures de compensation et des dédommagements consiste, au contraire, à placer les activités humaines sous dépendance de l'ours. Cette attitude là n'est pas admissible. Elle ne peut être que génératrice de conflit.

L'homme attend qu'il soit traité, sur le territoire, à sa juste place par ses contemporains. Les activités pastorales, forestières, touristiques... doivent être considérées comme des composantes de la vie du territoire et leur utilité (effet positif des activités pastorales et forestières sur la biodiversité,...) et leur fonction reconnues et traitées dignement.

Construire localement un programme de développement intégré, durable et équitable du territoire qui valorise chaque activité dans le territoire n'est pas une solution, **mais la seule solution d'avenir** qui évitera d'entrer dans des politiques qui ne peuvent être que des gouffres financiers sans issue.

Il convient de revenir aux **3 piliers du développement durable** que sont le « *développement économique* », la « *préservation de l'environnement* » et « *l'épanouissement social* », auxquels le Président de la République a adjoint un quatrième pilier à Johannesburg en 2003 avec « *l'approche culturelle* ».

6. DE L'EXPERIMENTATION A LA GENERALISATION

L'IPHB proposait de compléter son expérience de gestion participative de 10 ans, **par l'expérimentation de l'introduction acceptée d'ours**, ce qui aurait permis :

- de tester encore des domaines scientifiques et techniques au niveau :
 - . de la capture,
 - . du transfert,
 - . du relâcher,
 - . du suivi,
 - . de l'intégration locale.
- d'expérimenter une nouvelle approche financière intégrée des activités et des ours.

La démonstration de la possible acceptation locale aurait pu être tentée.

La décision du Ministre passe outre l'expérimentation et franchit le cap de la généralisation contre la volonté locale.

Les négociations, **si elles peuvent avoir lieu**, ne porteront que sur les montants des dédommagements. Dans ce contexte, **ce sera l'inflation et la surenchère de la demande, face aux promesses de l'offre...**

CONCLUSION :

L'analyse de l'annonce du Ministre pourrait être menée sous plusieurs angles :

- **l'expérimentation** :
 - . vis-à-vis de l'expérience des Pyrénées-Centrales,
 - . vis-à-vis du travail engagé en Béarn depuis 10 ans,
- **politique** :
 - . décentralisation,
 - . loi démocratie de proximité de 2002,
 - . enquête parlementaire de 2003,
 -
- **la communication.**

Le choix, est ici volontairement limité à celui de la **faisabilité scientifique, technique, financière et humaine.**

En synthèse, la décision du Ministre paraît **IRREALISABLE** au regard des :

- **possibilités de réalisation et d'accompagnement technique et humain** pour :
 - . les captures,
 - . les transferts,
 - . les relâchers,
 - . les suivis, en faisant face de façon exemplaire (rapide et efficace) aux aléas inhérents à de telles opérations.
- **outils techniques disponibles** et une **formation** à leur bonne utilisation,
- **moyens financiers** qui devront être mobilisés,
- **de l'acceptation locale de 5 femelles** qui se traduira par 15 animaux nouveaux dès 2006. Il y aura donc une dizaine de subadultes au moins dès 2007 qui seront repoussés par leurs mères et qui iront perturber les activités professionnelles sans parler des nouvelles introductions annoncées par le Ministre (en 2006 et éventuellement 2007).

La décision du Ministre, pour toutes ces raisons, ne peut que rester dans **le champ de l'annonce et de la communication.**

Son éventuelle mise en application ne pourrait que se traduire par des dégâts à tous les niveaux :

- de la population d'ours,
- professionnels : pastoralisme, forêt, tourisme...,
- sociaux
- financiers,
- politiques,
- ...

Construire localement et de façon participative un programme de développement durable et équitable intégré des activités du territoire avec l'ours en composante transversale, constitue la seule solution pour tenter de consolider ou de reconstruire le lien patrimonial entre l'ours et les pyrénéens.

« Pour que l'ours vive dans les Pyrénées et demeure un patrimoine mondial, européen, français, il faut avant tout qu'il soit le patrimoine des pyrénéens : des béarnais, de bigourdans, des ariégeois, des catalans, etc... »

Professeur Henry OLLAGNON

« Audit patrimonial de la gestion de l'ours dans son environnement dans les vallées d'Aspe, d'Ossau et de Barétous » décembre 1991

Fait à Oloron-Sainte-Marie, le 24 janvier 2005